

DÉCISIONS RENDUES SUR APPELS.

Appels déposés contre les décisions du Tribunal des pensions—			
Admis comme bien fondés.....	néant		
Rejetés.....	167		167
Appels de demandeurs contre des décisions de la commission des pensions—			
Admis comme bien fondés.....	4		
Rejetés.....	72		76
Appels contre les décisions de quorums de la commission canadienne des pensions—			
Admis comme bien fondés.....	12		
Rejetés.....	1,556		
Renvoyés pour réaudition.....	29		1,597
Appels de la Couronne contre des décisions de quorums de la commission canadienne des pensions—			
Admis comme bien fondés.....	22		
Rejetés.....	19		
Renvoyés.....	27		58
			<u>1,908</u>

DÉCISIONS RENDUES SUR REQUÊTES.

Demandes pour obtenir que la commission étudie de nouvelles demandes—			
Admises.....	57		
Rejetées.....	187		244
Demandes de réexamen par le Tribunal de demandes de pension ou d'allocation de commisération sous la section 21 de la loi—			
Admise.....	néant		
Rejetées.....	18		18
Demande de pension ou d'allocation de commisération sous la section 21 de la loi—			
Admises.....	1		
Rejetée.....	1		2

Bureau des vétérans.—En vertu d'une loi passée en 1930, le Bureau des vétérans a été organisé comme branche du ministère, ses activités datant du 1er octobre de la même année. Le Bureau constitue en premier lieu un organisme d'assistance aux soldats, notamment en ce qui concerne les demandes de pension (voir détails à la page 959 de l'Annuaire de 1932). Le procureur en chef, nommé en vertu des dispositions de cette loi, ainsi que son personnel sont stationnés à Ottawa et des procureurs régionaux ont été nommés pour les principaux centres du pays.

Allocations aux anciens combattants.—La loi des allocations aux anciens combattants, en vigueur depuis le 1er septembre 1930, fait l'objet d'un résumé paru dans l'Annuaire de 1932 (p. 960). Nous donnons ci-après un bref aperçu des activités de la Commission chargée des allocations aux anciens combattants pour les années fiscales terminées le 31 mars 1935 et 1936.

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET DÉBOURSÉS ANNUELS.

Énumération.	1935.		1936.	
	Nombre de causes.	Débourssés annuels.	Nombre de causes.	Débourssés annuels.
		\$		\$
Allocations en cours au commencement des années fiscales.....	5,837	1,810,939	7,186	2,243,475
Adjudications au cours des années fiscales.....	1,853	564,878	2,107	652,780
Augmentation due au changement dans les taux.....	—	22,299	—	29,040
Rétablissement.....	181	54,245	158	48,254
Totaux.....	7,871	2,452,361	9,451	2,973,549
Annulations pour cause de décès, etc.....	685	208,886	631	193,278
Allocations en cours le 31 mars 1935 et le 31 mars 1936.	7,186	2,243,475	8,820	2,780,271